

# Décrets et arrêtés

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### Décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement.

Le Président de la République,  
Vu la Constitution, notamment son article 80,  
Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,  
Vu le décret Présidentiel n° 2021-131 du 29 septembre 2021, chargeant Madame Najla Bouden épouse Romdhane de former un gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Madame Najla Bouden Romdhane est nommée Cheffe du Gouvernement.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 11 octobre 2021.

*Le Président de la République*

**Kais Saïed**

### Décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,  
Vu la Constitution, notamment son article 80,  
Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,  
Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,  
Sur proposition de la Cheffe du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Sont nommés Mesdames et Messieurs:

- Leila Jaffel : ministre de la justice,
- Imed Memiche : ministre de la défense nationale,
- Taoufik Charfeddine : ministre de l'intérieur,
- Othman Jerandi : ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,
- Sihem Boughdiri Nemsia : ministre des finances,
- Samir Said : ministre de l'économie et de la planification,
- Malek Zahi : ministre des affaires sociales,
- Neila Nouira Gongi : ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie,
- Fadhila Rebhi Ben Hamza : ministre du commerce et du développement des exportations,
- Mahmoud Elyes Hamza : ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

- Ali Mrabet : ministre de la santé,
- Fethi Sellaouti : ministre de l'éducation,
- Moncef Boukthir : ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Kamel Deguiche : ministre de la jeunesse et des sports,
- Nizar Ben Neji : ministre des technologies de la communication,
- Rabi Majidi : ministre des transports,
- Sarra Zaafrani Zenzri : ministre de l'équipement et de l'habitat,
- Mohamed Rekik : ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,
- Leila Chikhaoui : ministre de l'environnement,
- Mohamed Moez Belhassine : ministre du tourisme,
- Ibrahim Chaïbi : ministre des affaires religieuses,
- Amel Bel Haj : ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées,
- Hayet Ketat Guermazi : ministre des affaires culturelles,
- Nasreddine Nsibi : ministre de l'emploi et de la formation professionnelle.

Art. 2 - Madame Aida Hamdi est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, chargée de la coopération internationale.

Art. 3 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 11 octobre 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 11 octobre 2021"